

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [4]

Rubrik: Suisse

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après « Help », à Berne, « Le Droit de Choisir » à Lausanne

Conscient du nombre de femmes et de couples victimes de leur manque d'information pour tout ce qui concerne la contraception et l'avortement, le Comité *Nous voulons des enfants désirés*, section vaudoise de l'Association Suisse pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (ASDAC) a ouvert lundi 3 mars de cette année une ligne téléphonique de conseil et de renseignement.

Une douzaine de répondants bénévoles assurent le fonctionnement de la ligne pour répondre aux questions concernant la contraception, les interruptions de grossesse, leurs tarifs, leur remboursement par les assurances, etc... Les répondants aiguillent si nécessaire les correspondants de la ligne téléphonique sur les adresses adéquates.

Un questionnaire a été envoyé à environ 600 médecins vaudois. Une soixantaine se sont déclarés d'accord de collaborer en étant prêts à recevoir des personnes qui s'adresseraient à la ligne.

Un travail de plusieurs mois a permis d'assurer la formation des répondants et d'établir un fichier comprenant notamment les adresses des médecins disponibles dans le canton de Vaud, des centres de consultation et de planning, diverses adresses utiles pour des femmes en difficulté.

« Le Droit de Choisir » : 021/200035

Berne : résolutions de l'assemblée sur la politique de la famille

Après deux jours de discussions et d'exposés à Berne, le 23 et 24 février, les participant(e)s de l'assemblée sur la politique de la famille, soit environ 80 personnes du mouvement des femmes et de la gauche, ont directement pris position sur deux questions primordiales actuellement, soit : le projet de la nouvelle loi matrimoniale et l'initiative des droits égaux pour l'homme et la femme. Voici la teneur de ces deux résolutions :

— Le projet de la nouvelle **loi matrimoniale** est un pas en avant, dans la mesure où plusieurs stipulations patriarcales de la législation en vigueur y sont supprimées. Il ne serait que juste cependant que le reste des discriminations au niveau législatif soit également aboli.

Conformément au projet de loi, chacun des époux devra contribuer de son mieux aux tâches du ménage (apports financiers, travail ménager, éducation et garde des enfants) ; il y aura lieu, toujours selon le projet de loi, de tenir compte, pour la répartition des tâches, des besoins du ménage et de la situation personnelle de la communauté matrimoniale. Tout en étant d'accord avec des progrès sur le plan juridique, il faut souligner qu'à l'avenir ce seront toujours des femmes qui feront le travail gratuit à la maison. Ceci est dû à l'ancrage profond des idées patriarcales ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. Ce qui est imposé par les circonstances apparaîtra à tort comme libre choix de l'homme et de la femme.

Une véritable amélioration de la situation des femmes nécessite des changements sociaux profonds qui ne peuvent être atteints que par un mouvement de femmes fort et d'autres forces sociales.

— L'initiative populaire « **Droits égaux pour l'homme et la femme** » permet la discussion sur l'abolition de la discrimination juridique des femmes à tous les niveaux. Elle nous donne l'occasion de montrer clairement quelle est la situation concrète des femmes aujourd'hui, et de discuter des moyens pour l'améliorer.

Le Conseil fédéral a élaboré un contre-projet et veut imposer le retrait de l'initiative. C'est, selon le « Tagesanzeiger », une

« gifle » qu'il donne aux femmes. En comparaison avec l'initiative, le contre-projet se caractérise essentiellement par l'absence d'engagement : non seulement ne prévoit-il aucun délai pour la réalisation législative, il n'est même pas certain qu'il existe une possibilité de porter plainte contre des employeurs privés dans des cas de discrimination au niveau des salaires.

Il est d'autant plus étonnant que les promoteurs de l'initiative aient formé une communauté de travail avec en partie des ennemis déclarés de l'initiative. Cette communauté de travail ne défend pas l'initiative même, mais elle se limite à préconiser l'inclusion de certains « principes » d'égalité des droits dans la constitution. Est-ce le premier pas vers le retrait de l'initiative ?

Les participant(e)s de l'assemblée demandent au parlement de ne pas adopter de contre-projet. Cette tactique ridiculise l'initiative comme moyen politique. Elle fait en outre que la discussion possible et nécessaire sur la situation des femmes soit remplacée par des discussions sur des questions de procédure.

2000 femmes à Lucerne

Pour fêter le 8 mars, journée internationale des femmes, les organisations féministes de Suisse ont convoqué les femmes à Lucerne, à leurs yeux la « citadelle du conservatisme ».

Cette manifestation réunissait plus de deux mille personnes, partant de la gare de Lucerne pour défilé dans les rues, armée de pancartes, de sifflets et de mégaphones, jusqu'à l'Hôtel de Ville. L'Organisation de la femme, le MLF et d'autres mouvements féministes, ainsi que les femmes du parti socialiste, du parti du travail, de la ligue marxiste révolutionnaire et des POCH patronnaient cette journée. Quatre thèmes primordiaux à leurs revendications : droits égaux pour hommes et femmes, dépénalisation de l'avortement, fin aux violences faites aux femmes, et enfin une protection efficace de la maternité.

Zurich : une question embarrassante

Mme Ingrid Schmid, de Zurich, a posé une question embarrassante au Conseil municipal de la ville en demandant que l'on généralise l'emploi de Madame pour toutes les femmes, mariées ou non... la logique impliquant que si tel n'était pas le cas, il faudrait donner au terme « Fraulein » son équivalent masculin « Herrlein », ou en français... damoiseau ! Le conseiller auquel était posée la question a refusé en précisant qu'il n'existait aucune base légale pour une nouveauté de ce genre ; que d'autre part, très peu de femmes avaient utilisé cette possibilité au contrôle des habitants, où chacune peut pourtant demander à être mentionnée comme « Frau ». Le conseiller a gracieusement précisé, toutefois, à la demanderesse qu'elle-même était libre de s'adresser aux hommes célibataires de sa connaissance avec « Herrlein ». Feu vert, donc, à « Damoiseau »... dans l'intimité seulement !

C. Chaponnière

EMMAÜS

débarrasse **gratuitement**
votre appartement, bureau,
cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222

SUISSE

« Mir Fraue »

FS fait école : sa revue-sœur en Suisse alémanique est maintenant en vente dans les kiosques. Lectrices de FS, faites-vous de la réclame pour que notre revue s'achète dans les kiosques ?



« Ménagère » diplômée

La formation introduite par l'OFIAMT en 1977 ne semble pas avoir encore eu le succès qu'on en attendait. Il n'y a actuellement à Zurich que trente inscriptions aux cours par lesquels une ménagère se prépare à former elle-même des apprenties. (En 1978 : 1 699 contrats d'apprentissage ménager en Suisse.) Cette formation ne serait-elle pas suffisamment connue ? La NZZ vient de consacrer une page entière à en dire les mérites.

Aux Chambres

En ce début de session de printemps, quelques interventions féminines :

— Amelia Christinat (GE), soutenue par Alma Bacciarini (TI), a obtenu que le Conseil national discute de son interpellation sur l'imposition séparée des époux. Bien que les experts ne soient prononcés négativement, le Conseil fédéral n'a pas encore pris position.

— En réponse à une interpellation de Lilian Uchtenhagen (ZH), le conseiller fédéral Ritschard a promis d'examiner la question du travail à temps partiel dans l'administration.

— Et à la demande de Heidi Deneys (NE), le conseiller fédéral Furgler a accepté de s'occuper de la surveillance des agences de travail temporaire.

Commission fédérale pour les questions féminines

Un sondage d'opinion en Suisse alémanique a montré que Mme Emilie Lieberherr, conseillère aux Etats, Zurich, est considérée comme la femme la plus influente en Suisse.

Mme Lili Nabholz, avocate à Zurich, présidente — on s'en souvient — du Congrès de Berne en 1975, a été appelée par le Conseil fédéral à remplacer Mme Lieberherr, démissionnaire, à la présidence de la Commission fédérale pour les questions féminines.

FS félicite Lili Nabholz et se réjouit de sa nomination, qui est due à la qualité du travail que L. Nabholz a fait à la Commission fédérale depuis sa création au lendemain du Congrès.

Citoyenneté de la femme mariée

On se rappelle que la commission d'experts chargée d'étudier la révision des articles du Code civil suisse sur les effets du mariage, avait proposé que la femme mariée puisse garder sa bourgeoisie d'origine. Le projet du Conseil fédéral, qui va être discuté aux Chambres, n'a pas retenu cette suggestion des experts. Cependant le Prof. Hegnauer revient sur la question (NZZ, 15 février). Il estime en effet que si l'article 54 al. 4 de la Constitution fédérale prévoit qu'en se mariant la femme acquiert la citoyenneté de son mari, en revanche il ne prévoit pas que la femme perde sa bourgeoisie d'origine. Le législateur pourrait donc prévoir dans le CCS que la femme ait le droit de déclarer au moment de son mariage qu'elle veut conserver ses liens avec sa commune d'origine tout en acquérant la bourgeoisie de son mari. Ce serait là un cas d'application de l'égalité de droits entre hommes et femmes. Il est par ailleurs très fréquent qu'un citoyen suisse soit bourgeois de plusieurs communes, même situées dans des cantons différents. M. Hegnauer propose donc qu'on complète dans le sens qu'il suggère le texte du Conseil fédéral. Ce pourrait être fait dans le cours des débats aux Chambres.

Perle Bugnion-Secretan

**Des valeurs de l'avoir...
aux valeurs de l'être**

Refusant de laisser aux seuls spécialistes la responsabilité de décisions capitales dans le domaine de l'énergie, la Fédération Suisse des Femmes protestantes (malgré la difficulté de la consultation) a étudié le rapport final de la Commission fédérale sur la conception globale de l'énergie, et répondu au Conseil fédéral.

Dans sa réponse, la FSFP critique la priorité de l'énergie sur une vision plus globale de l'homme et de la société. Elle conteste la priorité donnée à la notion de croissance économique, croissance acquise au prix, entre autres, de l'exploitation du tiers monde. La société de consommation, dans laquelle l'accent est mis seulement sur les biens matériels, ne satisfait plus une partie de la population. Il s'agit de passer des valeurs de l'avoir aux valeurs de l'être, d'une croissance quantitative à une croissance qualitative, à la mesure de l'être humain, de tout être humain (enfants, vieillards et marginaux compris). Des notions telles que la qualité de l'environnement, l'état de santé de la population, la formation et la culture, la spiritualité, les possibilités de participation, le sentiment d'appartenir à une communauté semblent actuellement plus importantes que celle de croissance économique, telle qu'elle est généralement définie.

L'être humain fait partie de la nature. Il doit veiller à son équilibre dans une attitude de respect, et engager sa responsabilité pour y maintenir la vie dans les décennies à venir. La FSFP estime que le seuil est atteint, au-delà duquel toute exploitation in-

considérée des ressources naturelles devient autodestructrice. Dans cette optique, la priorité doit être donnée aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables. Si, à moyen terme, l'énergie nucléaire paraît inévitable en Suisse, il faut l'utiliser le moins possible, afin d'éviter que l'on ne se trouve ensuite devant des infrastructures telles que l'on soit obligé de continuer dans ce sens.

D'autre part, la FSFP souhaite que l'augmentation de la productivité ne se fasse pas au prix d'une augmentation du chômage, d'une menace constante de perte d'emploi pour les travailleurs, d'une accélération de l'automatisation dans les domaines de la production et des services.

En conclusion, la FSFP n'est pas opposée à tout progrès scientifique, mais elle ne croit pas non plus que la science apporte la solution à tous les problèmes humains. C'est pourquoi elle pense que l'actuelle Commission fédérale de l'énergie comporte trop de membres ayant des intérêts dans l'économie. Des experts en philosophie, en éthique sociale, en sociologie devraient également en faire partie. Elle regrette — une fois de plus — que les femmes soient si peu représentées dans cette nouvelle commission.

Anne-Marie Sauter

¹ On peut se procurer le texte complet de cette réponse au Secrétariat de la FSFP. Winterthurstr. 60, 8006 Zurich.

*Réponse de la Fédération Suisse des Femmes protestantes
à la consultation sur l'énergie*